



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2026 / 061**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamilia BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TONNERRE AU SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS (SET)**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Tonnerre est membre du Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET).

Le SET est un établissement public chargé notamment de la gestion des services liés :

- à l'alimentation en eau potable,
- à l'assainissement collectif,
- à l'assainissement non collectif.

Conformément aux statuts du syndicat, il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité syndical.

- Vu les articles L. 5211-7, L. 5711-1 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner quatre représentants de la commune, dont deux titulaires et deux suppléants, au sein du Syndicat des Eaux du Tonnerrois.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

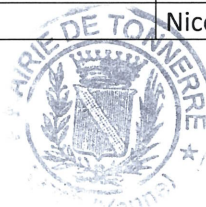
**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De désigner comme représentants de la Ville de Tonnerre au sein du Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET) :

Titulaire	Suppléant
Emilie ORGEL	Mathilde PEDROT
Claude ROY	Nicolas NOËL



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonne